

# SSIAP 3 INITIAL

MÉTIER VISÉ : **CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE DE NIVEAU 3**

## OBJECTIF

Acquérir les aptitudes et compétences requises pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personne.



223 heures - 32 jours



Centres IFA ou délocalisable sur demande



Tous publics



Eligible CPF



Délais d'accès : 20 jours



Effectif de la formation  
4 minimum, 10 maximum



Formation accessible aux personnes handicapées

## PRÉ REQUIS

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC1, sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité ;
- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ;
- Être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction. Cette expérience professionnelle doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail.

## PROGRAMME DE LA FORMATION CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 02/05/2005 MODIFIÉ

### PARTIE 1. Le feu et ses conséquences

- Le feu
- comportement au feu
- mise en œuvre des moyens d'extinction

### PARTIE 2. La sécurité incendie et les bâtiments

- matériaux de construction
- études de plans
- outils d'analyse

### PARTIE 3. La réglementation incendie

- organisation générale de la réglementation
- classement des bâtiments
- dispositions constructives et techniques
- moyens de secours
- visites
- notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

### PARTIE 4. Gestion des risques

- analyse des risques
- réalisation des travaux de sécurité
- documents administratifs

### PARTIE 5. Conseil au chef d'établissement

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

### PARTIE 6. Correspondant des commissions de sécurité

- Les commissions de sécurité

### PARTIE 7. Le management de l'équipe de sécurité

- organiser le service
- exercer la fonction d'encadrement
- notions de droit du travail
- notions de droit civil et pénal

### PARTIE 8. Le budget du service de sécurité

- suivi budgétaire du service
- fonction achat
- fonction maintenance

# SSIAP 3 INITIAL

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposés, exercices d'application, échanges et visites commentées. Appui sur un livret S.S.I.A.P,
- Moyens techniques : PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.
- Moyens humains : Formateur qualifié, spécialiste incendie de formation initiale ou via son expérience professionnelle, et titulaire du diplôme a minima S.S.I.A.P 3.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances théoriques (QCM 40 questions) et exercices pratiques des stagiaires sont réalisés (Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1<sup>re</sup> catégorie ou 2<sup>e</sup> catégorie et épreuve oral) au minimum une fois en fin de formation et lors de l'examen final.

**Recyclage tous les trois ans**



Formation accessible aux personnes handicapées, sous réserve de la capacité à effectuer les gestes techniques. Une référente handicap est disponible au centre pour vous accueillir et recueillir vos besoins spécifiques.

## CONTACT PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP

**Aurélien Cheval**

01 41 22 99 87

gestion@institutformation-actor.com

**Agrément SSIAP** : 0037 Préfecture de Nanterre